

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 JUILLET 2021

Présents : Mrs CHILLET J-F. – KEMLIN X. – MOLY R. – NOURRISSON T. – VACHER R. –
Mmes COUBLE S. – BUI E. – COLLET F – LABROSSE-VIAL S. – NABONNAND I.

Absents : BARRY E. – CIPRIANI A. – ROLLAND J. – ZOTIER T. – LACROIX J.

Pouvoir : De BARRY E. à VACHER R. et de LACROIX J. à KEMLIN X.

Sylvie LABROSSE a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juin 2021 à l'unanimité.

Objet : TRANSFORMATION DU CONTRAT SECRETAIRE DE MAIRIE

Madame le Maire rappelle que le contrat de Mme Tiphaine Gerin, secrétaire de mairie, arrive à son terme le 16/08/2021

Elle précise que les contrats à durée déterminée dont a bénéficié Madame GERIN Tiphaine attestent qu'elle a été employée auprès de la commune de CLEPPE dans un emploi d'adjoint administratif sur le fondement des articles 3 à 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pendant au moins 6 ans, soit du 17 août 2015 au 16 août 2021 inclus et que les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Considérant que si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée

Considérant que Madame GERIN Tiphaine remplit donc les conditions requises pour le renouvellement de son contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée en application des dispositions de l'article 3-4-II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de transformer le CDD en contrat à durée indéterminée (CDI) pour pourvoir un emploi permanent en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 avec un agent qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions de secrétaire de mairie, emploi de catégorie C, filière administrative à compter du 17/08/2021 pour une quotité horaire de 28h00/35h00 et nomme Mme Tiphaine Gerin sur ce poste.

PROJET DE SECURISATION VOIRIE NACONNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de sécurisation de la traversée du hameau de Naconne. Travaillé avec l'adjoint voirie monsieur MOLY Richard.

Elle précise qu'il devient impératif de réduire la vitesse excessive des véhicules. Une installation de feux intelligents peut être envisagée. A ce stade, le projet risque d'évoluer avant d'être retravaillé en commission voirie.

Le Conseil accepte à l'unanimité.

PASSAGE DE VOIRIE DEPARTEMENTALE A CLASSEMENT EN AGGLOMERATION

Pour pouvoir mettre en place la sécurisation du hameau de Naconne, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet du déclassement de la Route Départementale 112, du panneau d'entrée carrières Thomas Virieux au panneau de sortie après le pont sur le Bief du Béal, du hameau de Naconne en son classement en agglomération à compter du 3^{ème} trimestre 2021.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le passage de la commission fleurissement pour les particuliers est prévue le vendredi 06 août. RDV est donné à 8h00 devant la mairie. Les membres de la commission présents prennent date.

MANIFESTATION « LES ARTS S'EN MELENT »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'organisation prévue par Biblio'Clep pour la manifestation « Les Arts s'en mêlent » prévue le samedi 28 août. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette organisation. A cette occasion, Madame le Maire précise qu'une dernière réunion avec « Biblio'Clep » est prévue le 28 juillet et qu'une

décision finale sera prévue à ce moment-là. Si la manifestation est maintenue, un mail sera envoyé aux membres du Conseil pour un appel à bénévoles.

DIVERS

- Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseils un courrier de remerciements pour l'octroi d'une subvention et un faire-part de naissance du petit Enzo CAVAILLE.
- Madame le Maire porte à la connaissance des membres du Conseils une invitation pour la fête patronale de Mizérieux dimanche 25 juillet à 11h30 pour l'apéritif.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de réclamation concernant le commerce « Au pays des Merveilles » avec pour objet la mie en vente de denrées alimentaires avec date de péremption dépassée.

Prochain conseil, mardi 28 septembre 2021 à 20h00.

Le Maire S. COUBLE